

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 30 mars 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

Le trente mars deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : Séverine LIETSCH à Corinne CHARPENAY

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Florian WARGNIER, Guylène SELIN

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 21/03/2023

Délibération n° 2023-24 Programme d'extension du restaurant scolaire modification du plan de financement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le projet d'extension du restaurant scolaire vise à permettre d'accueillir les élèves qui participent au temps méridien dans de meilleurs conditions.

L'augmentation des effectifs depuis la rentrée scolaire 2020-2021 a conduit la municipalité à ouvrir une salle annexe qui complexifie le service puisqu'elle impose des déplacements plus importants du personnel. De plus, comme elle a été ouverte en urgence, sa configuration ne rend pas optimal le temps de repas des enfants.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20230330-202324-DE

Le temps méridien étant porté au PEDT, la Commune souhaite valoriser cette période et favoriser les temps d'échanges et de découverte des saveurs pour les enfants.

L'extension projetée est d'une surface de 48 m² et viendra en complément des deux réfectoires existants de 53.20 m² et 36 m².

Les travaux ont débuté à l'automne 2022 et devraient être achevés à la fin du printemps 2023.

Le plan de financement prévisionnel réactualisé s'établit comme suit :

Objet	Montant HT
Dépenses	
Travaux	201 293.18 €
Maîtrise d'œuvre	39 960 €
Contrôle technique	4 100 €
Etudes géotechniques	2 500 €
CSPS	1 000 €
Total des dépenses	248 853.18 €
Recettes	
Métropole de Lyon	117 000 €
DSIL	81 972 €
Autofinancement	49 881.18 €
Total des recettes	248 853.18 €

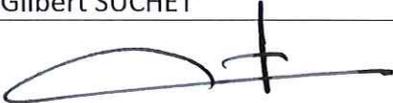
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Adopte le projet exposé ainsi que le planning et le plan de financement associé

Article 2 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2023

Article 3 : Charge Monsieur le Maire de solliciter une aide financière de la Métropole de Lyon au titre de l'aide à l'investissement des communes.

A Montanay, le 3 avril 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 5/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com